BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2068

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

844 840 975 RCS Paris.
COLSUN NATION.
Forme : Société en commandite par actions.
Capital : 37000.00 EUR.
Adresse : 6, rue Christophe Colomb, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 790 850 663 RCS Marseille. **FCT.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ColSun Nation Forme : Société en commandite par actions Adresse du siège : 6 rue Christophe Colomb 75008 Paris Capital : 37000.00 EUR Numéro unique d'identification : 844840975 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : FCT Forme : Société en commandite par actions Adresse du siège : En l'ÉTUDE du Liquidateur Amiable, 50 rue Sylvabelle 13006 Marseille Capital : 37000.00 EUR Numéro unique d'identification : 790850663 Lieu d'immatriculation : Marseille. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 585888.68 EUR - passif de 312914.07 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération de l'actif net transmis par la société FCT à la Société ColSun Nation sur la base de sa valeur résultant du Bilan de Fusion - FCT, il sera attribué aux associés de la société FCT autres que la Société ColSun Nation, en fonction du Rapport - FCT (tel que visé au 7.3 du Traité de Fusion), 5.181.433 actions ordinaires nouvelles qui seront à créer par la Société Colsun Nation sur la base d'un rapport d'échange (le « Rapport d'Echange à la Date de Réalisation - FCT ») de 5.181.433 actions ordinaires de la Société ColSun Nation pour 1.248.033 actions de la société FCT à rémunérer, après déduction des 66.970 actions de la société FCT détenues par la Société ColSun Nation ne donnant pas lieu à rémunération et faisant l'objet d'une fusion-renonciation conformément à l'article L.236-3, II du Code de commerce. La différence entre la quote-part d'actif net correspondant aux actions de la FCT à rémunérer par la Société ColSun Nation provisoirement fixée à 259.071,42 € sur la base du Bilan de Fusion - FCT et le montant de l'augmentation de capital de la Société ColSun Nation (soit 51.814,33 €), soit 207.257,09 €, sera portée en compte d'ordre comme il est dit dans le Traité de Fusion. Le capital social de la Société ColSun Nation sera ainsi immédiatement porté de 37.000 € à 88.814,33 € par l'émission de 5.181.433 actions ordinaires de la Société ColSun Nation d'une valeur nominale de 0,01 € chacune. . Montant de la prime de fusion / scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 21.09.2020. Date et lieu du dépôt du

projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ColSun Nation : 23.09.2020 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société FCT : 23.09.2020 (au greffe du tribunal de commerce de Marseille)..

